

Vers de la grappe : Participez à la lutte



Afin d'optimiser la protection contre les vers de la grappe, la Chambre d'Agriculture sollicite les viticulteurs afin de mettre en place un réseau de piégeage sur le département.

La problématique vers de grappe, à l'origine de dégâts importants, est récurrente sur certaines zones du vignoble. Aujourd'hui de nouveaux secteurs sont également impactés.

Le département du Gers est plus particulièrement exposé à l'eudémis. Durant la saison, 3 générations se succèdent.

Les chenilles de première génération ont une incidence faible et dévorent les boutons floraux qu'elles assemblent par des fils de soie « en glomérules ». Ces attaques ont en

général peu d'effet sur le poids de la récolte.

Par contre les chenilles des générations suivantes causent beaucoup plus de dégâts, qu'ils soient directs (pertes de récolte dues aux perforations) ou indirects (portes d'entrée pour l'installation du Botrytis).

La maîtrise de l'eudémis dépend donc du bon contrôle de chaque génération.

En 1^{re} génération sur les situations à forte infestation, l'objectif est de limiter les populations pour les générations suivantes.

En 2^{ème} et 3^{ème} générations, il est

important d'éviter toute pénétration pour empêcher l'installation du Botrytis.

Afin de raisonner et de bien positionner ses traitements insecticides, l'observation au vignoble est indispensable.

En ce sens, et dans le cadre du dispositif SBT « Surveillance Biologique du Territoire », la Chambre d'Agriculture du Gers souhaite mettre en place un réseau de piégeage eudémis sur l'ensemble du vignoble.

Comment fonctionne le réseau de piégeage ?

La Chambre d'Agriculture met à disposition de chaque volontaire, un piège à phéromones. Les comptages sont effectués par le viticulteur deux fois par semaine, l'information est transmise à l'animateur du réseau par mail ou sms.

En début de campagne une formation sur la reconnaissance de l'insecte et les moyens de lutte sera proposée aux viticulteurs participants.

Ces informations permettent de déterminer le début et l'évolution

des vols, ces données sont ensuite retranscrites dans votre BSV « Bulletin Santé du Végétal » hebdomadaire.

Plus il y a de données, plus elles deviennent précises !

En complément, de ces données, les techniciens du réseau BSV observent durant la saison les glomérules et les pontes sur plus de 40 parcelles du département, permettant ainsi de définir les seuils d'intervention.



Si vous souhaitez disposer d'un ou plusieurs pièges sur vos parcelles, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13.

